



*COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020*

Le vendredi 10 juillet 2020 à 18h, le Conseil Municipal de SAINT-MONTAN, dûment convoqué le 06 juillet 2020, s'est réuni en séance publique à la Salle Associative de la Cité du Barrage, sous la présidence de Monsieur Christophe MATHON, Maire.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 19
- présents : 16
- votants : 19

Présents : Marion ARMAND - Mireille AUBERT - Roxane BOYER - Marie CASAMATTA - Carlos DOS SANTOS - Michel DROUARD - Stéphanie ELDIN - Lucas JULIARD - Didier LENFANT - Elia LOUBET - Jean-Claude MARTIN - Christophe MATHON - Laure MURPHY - Sébastien PETITJEAN - Angélique ROSSI - Gino STACCIOLI

Présent(s) avec droit de vote : Stéphanie ELDIN (procuration de Roland RIEU)
Didier LENFANT (procuration de Viviane PEYRARD)
Laure MURPHY (procuration de Vincent DUMATRAS)

Excusé(s) : -

Madame Marion ARMAND est élue secrétaire de séance

Le Maire procède à l'appel, constate que le quorum est atteint.
Aucune remarque n'ayant été faite sur le Procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 - BUDGET COMMUNAL

1. Approbation du Compte Administratif 2019

Présentation du Compte Administratif 2019 transmis par le Trésorier de Bourg-Saint-Andéol.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. Approbation du Compte de Gestion 2019

Présentation du Compte de Gestion 2019 transmis par le Trésorier de Bourg-Saint-Andéol.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2019 comme suit :

| | |
|---|--------------|
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT : | 79 970,01 € |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : | 100 396,89 € |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : | 246 417,78 € |

4. Vote du Budget Primitif 2020

Présentation du Budget Primitif 2019.

Le Conseil Municipal approuve avec 15 voix pour et 4 abstentions (Vincent Dumatras, Stéphanie Eldin, Laure Murphy et Roland Rieu).

2 - BUDGET BAUGALIE

1. *Approbation du Compte Administratif 2019*

Présentation du Compte Administratif 2019 transmis par le Trésorier de Bourg-Saint-Andéol.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. *Approbation du Compte de Gestion 2019*

Présentation du Compte de Gestion 2019 transmis par le Trésorier de Bourg-Saint-Andéol.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. *Affectation du résultat de l'exercice 2019*

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2019 comme suit :

| | |
|---|-------------|
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT : | 14 420,77 € |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : | 0,00 € |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : | 0,00 € |

4. *Vote du Budget Primitif 2020*

Présentation du Budget Primitif 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3 - FINANCES COMMUNALES

1. *Non-valeur*

Le Trésorier a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune d'un montant total de 43 370,30 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2. *Église Sainte Marie-Madeleine - Séisme du 11/11/2019*

L'Église Sainte Marie-Madeleine a subi des dégâts lors du séisme du 11/11/2019, les travaux de réparation et de suivi de chantier sont estimés à 55 233,66 euros HT.

Proposition de solliciter des subventions, dans le cadre du dispositif d'aide exceptionnelles, auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche, de la Région et au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. *Parking d'Eylieux*

Le Conseil Départemental de l'Ardèche a décidé d'accompagner les villages qui investissent pour maintenir le niveau qualitatif que représente le label « Village de Caractère », en finançant les investissements dans le cadre du Fonds de solidarité.

Les travaux d'agrandissement du Parking d'Eylieux s'élèvent à 24 690 euros HT.

Pour le financement de ces investissements, la Commune souhaite bénéficier de la subvention maximale du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Le Conseil Municipal approuve avec 15 voix pour et 4 abstentions (Vincent Dumatras, Stéphanie Eldin, Laure Murphy et Roland Rieu).

4. Indemnités du Maire, des Adjoints, des Conseillers Municipaux

a. *Conseiller municipal titulaire d'une délégation*

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer, avec effet au 11 juillet 2020 une indemnité de fonctions aux Conseillers Municipaux Délégués suivants :

- Madame Marie CASAMATTA, Conseillère Municipale déléguée aux Catastrophes Naturelles et Aînés par arrêté municipal n° 2020_07_074A du 11/07/2020,

- Madame Viviane PEYRARD, Conseillère Municipale déléguée aux Affaires Sociales par arrêté municipal n° 2020_07_075A du 11/07/2020,
 - Madame Elia LOUBET, Conseillère Municipale déléguée aux Affaires Scolaires et Périscolaires par arrêté municipal n° 2020_07_076A du 11/07/2020,
- Et ce au taux de 4,17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit un montant annuel de 1 946,28 € brut. Cette indemnité sera versée mensuellement.
Pour information, le taux d'indemnité du Maire passe à 36,65% à compter du 10 juillet 2020 (Montant brut : 1 425,47 € / Montant net : 1 128,98 €).

b. Conseiller municipal non titulaire d'une délégation

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer, avec effet au 10 juillet 2020 une indemnité de fonctions aux Conseillers Municipaux suivants :

- Monsieur Gino STACCIOLI,
- Madame Mireille AUBERT,
- Monsieur Didier LENFANT,
- Madame Roxane BOYER,
- Monsieur Sébastien PETITJEAN,
- Monsieur Lucas JULIARD.

Et ce au taux de 2,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit un montant annuel de 1 110,84 € brut. Cette indemnité sera versée mensuellement.

Pour information, le taux d'indemnité du Maire passe à 36,65% à compter du 10 juillet 2020 (Montant brut : 1 425,47 € / Montant net : 1 128,98 €).

4 - AFFAIRES SCOLAIRES

1. Service périscolaire

Proposition que les repas non consommés à la fin de l'année scolaire soient :

- Remboursés pour les enfants quittant l'école,
- Reportés à l'année scolaire suivante sur le compte de l'enfant ou de la fratrie.

Proposition de la mise en place de la gratuité de la garderie périscolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020. Le service sera proposé de 16h15 à 18h15. Une pénalité de 3 euros par enfant et par jour sera appliquée en cas de retard.

Le Conseil Municipal accepte avec 13 voix pour et 6 abstentions (Vincent Dumatras, Stéphanie Eldin, Didier Lenfant, Laure Murphy, Viviane Peyrard et Roland Rieu).

2. Restauration scolaire

Le Collège Le Laoul propose un avenant à la convention relative à l'utilisation du service de restauration scolaire du Collège le Laoul par la Commune de Saint Montan, pour une période de 4 ans, soit du 01/08/2020 au 31/07/2024, dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

5 - PERSONNEL COMMUNAL

1. Délégués au Comité National d'Action Sociale

Désignation de Madame Marion ARMAND en qualité de délégué élu au sein du CNAS.

Désignation de Madame Sandrine SIMOES en qualité de délégué agent au sein du CNAS.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. Régime indemnitaire – Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

Le Trésorier rappelle que la délibération en date du 25/06/2014 instaurant le régime de primes et d'indemnités au profit des fonctionnaires titulaires et stagiaires doit préciser les emplois pour permettre le versement des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS).

Proposition de compléter la délibération du 25/06/2014, et notamment l'article 3, en précisant les emplois concernés.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3. Recrutement d'agents contractuels de remplacement

Les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4. Recrutement d'agents contractuels – Accroissement temporaire d'activité et/ou saisonnier

Les besoins des services peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité et/ou faire face un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

6 - VIE LOCALE ET TOURISME

1. Marché communal

Proposition de création d'un « Marché Communal de Saint Montan – Cité du Barrage » sur la place de la chapelle à la Cité du Barrage.

Présentation du règlement de ce marché et l'emplacement de vente aux tarifs suivants :

| | Emplacement ANNUEL (du 01/01 au 31/12) | Emplacement JOURNALIER |
|----------------------------------|--|---------------------------|
| Emplacement - 3 Mètres Linéaires | 30 € / an | 5 € / jour |
| Mètre Linéaire Supplémentaire | 6 € / an | 1 € / jour |
| Accès Electricité | 15 € / an | 2,50 € / jour |
| Accès Electricité + Eau | 30 € / an | 5 € / jour |

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2. Charte de la vie associative

Proposition de mettre en place une charte de la vie associative afin de renforcer les relations partenariales tout en préservant l'indépendance des associations. Cette charte témoigne d'une volonté de soutien et de valorisation des associations locales.

Le Conseil Municipal accepte avec 15 voix pour et 4 contre (Vincent Dumatras, Stéphanie Eldin, Laure Murphy et Roland Rieu).

3. Visites du Château

Proposition d'une convention de mise à disposition d'un bien privé de la Commune à l'Association « Découvrir Saint Montan ».

Cette convention portera sur la mise à disposition de l'enceinte fermée du Château de Saint Montan pour des visites guidées organisées par l'Association « Découvrir Saint Montan » pour permettre de diversifier l'offre touristique locale et promouvoir le patrimoine historique de la Commune.

Le Conseil Municipal accepte avec 15 voix pour et 4 contre (Vincent Dumatras, Stéphanie Eldin, Laure Murphy et Roland Rieu).

7 - REPRÉSENTANTS

1. Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA)

Désignation d'un représentant : Monsieur Jean-Claude MARTIN.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. Conservatoire Ardèche Musique et Danse

Désignation d'un représentant : Monsieur Christophe MATHON.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. Renouvellement de la série n°2 du Senat

Proclamation de la liste des délégués, délégués supplémentaires et suppléants élus représentant la commune de SAINT MONTAN :

| N° | Noms Prénoms de l'élu(e) | Liste sur laquelle il ou elle figurait | Mandat de l'élu(e) (Délégué ou suppléant) |
|----|--------------------------|--|--|
| 1 | MATHON Christophe | MATHON Christophe | Délégué |
| 2 | CASAMATTA Marie | MATHON Christophe | Délégué |
| 3 | DROUARD Michel | MATHON Christophe | Délégué |
| 4 | AUBERT Mireille | MATHON Christophe | Délégué |
| 5 | RIEU Roland | MATHON Christophe | Délégué |
| 6 | ROSSI Angélique | MATHON Christophe | Suppléant |
| 7 | DOS SANTOS Carlos | MATHON Christophe | Suppléant |
| 8 | MURPHY Laure | MATHON Christophe | Suppléant |

9 - DIVERS

1. Communauté de Communes DRAGA

Dans le cadre de la démarche de mutualisation, afin d'optimiser les procédures de passation des marchés d'assurance et de permettre de réaliser des économies d'échelle, la Communauté de Communes DRAGA, certaines de ses communes membres et organismes publics associés souhaitent passer un groupement de commande pour la passation de marchés publics d'assurance tel que prévu à l'article L.2113-6 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018.

La Communauté de Communes DRAGA est désignée comme coordonnatrice de ce groupement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. Pôle Médical Baugalie

Les professionnels de santé locataires du Pôle Médical ont exprimé des difficultés liées à la crise sanitaire COVID-19 pour régler leurs loyers dus à la collectivité propriétaire du bâtiment.

Proposition d'une remise gracieuse pour le loyer du mois d'avril 2020 à l'ensemble des locataires du Pôle Médical : Monsieur Jean-François QUINET (Ostéopathe), Madame Emma GILSON (Kinésithérapeute), Madame Marie-Claire HUMBLET (Infirmière) et Monsieur Frédéric FONTANELLA (Dentiste).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h56.

La Secrétaire de Séance,
Marion ARMAND

Le 17 juillet 2020

